



Ontario
College of
Teachers

Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario

EAO Votre titre professionnel



Votre titre professionnel



Reconnaitre le professionnalisme du personnel enseignant

C'est en 2008 que nous avons approuvé le titre professionnel EAO en français (enseignante agréée ou enseignant agréé de l'Ontario) et OCT en anglais (Ontario Certified Teacher). À l'époque, l'objectif était à la fois d'assurer la reconnaissance des compétences uniques et de la formation spécialisée nécessaires pour devenir pédagogue, ainsi que de rehausser le respect que le public voue à la profession enseignante. Aujourd'hui, l'objectif demeure le même.

Certains titres professionnels, comme celui des infirmières et infirmiers autorisés (IA), des comptables professionnels agréés (CPA) et des ingénieurs (ing.), sont déjà largement acceptés. En tant que responsables de l'apprentissage des élèves, les enseignants occupent un rôle de

leadership au sein de la communauté. Le titre EAO aide à conscientiser le public sur le professionnalisme de nos membres.

Un titre enchâssé dans la loi

En décembre 2021, le gouvernement de l'Ontario a reconnu officiellement la valeur du professionnalisme en enseignement en enchâssant le titre professionnel EAO dans la législation qui nous régit. Ainsi, seules les personnes qui sont membres en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ont le droit d'utiliser le titre.



[oct-oeeo.ca/fbfr](https://www.facebook.com/oct-oeeo.ca/fbfr)



[oct-oeeo.ca/twfr](https://twitter.com/oct-oeeo.ca/twfr)



[oct-oeeo.ca/ig](https://www.instagram.com/oct-oeeo.ca/ig)



[oct-oeeo.ca/pi](https://www.pinterest.ca/oct-oeeo.ca/pi)



[oct-oeeo.ca/yt](https://www.youtube.com/oct-oeeo.ca/yt)



[oct-oeeo.ca/li](https://www.linkedin.com/company/oct-oeeo.ca/li)

Le présent guide est conçu pour vous aider, en tant que membre de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, à utiliser adéquatement votre titre afin de montrer votre appartenance à une communauté professionnelle.

Pour plus de renseignements :
Ordre des enseignantes et des
enseignants de l'Ontario
101, rue Bloor Ouest
Toronto ON M5S 0A1
Téléphone : 416-961-8800
Sans frais en Ontario : 1-888-534-2222
Courriel : info@oeeo.ca
[oeeo.ca](https://www.oeeo.ca)



Ordre des enseignantes
et des enseignants
de l'Ontario

L'organisme de réglementation
de l'enseignement en Ontario

This publication is available in English under
the title OCT - Your Professional Designation.



Que signifie le titre professionnel?

Le titre indique que vous êtes un membre de la profession enseignante qualifié et autorisé à enseigner dans les écoles financées par les fonds publics de l’Ontario. En tant que membre en règle de l’Ordre, vous vous engagez à respecter les normes d’exercice et de déontologie de la profession.

Le titre EAO protège l’intérêt public en matière d’éducation financée par la province. Il s’agit d’une déclaration de responsabilité attestant que vous êtes un professionnel qui :

- est agréé par l’organisme de réglementation de l’enseignement en Ontario;
- possède un ensemble de connaissances distinctes et de compétences spécialisées;
- participe à des activités de perfectionnement professionnel tout au long de sa carrière;
- appartient à une communauté professionnelle hautement scolarisée, responsable et empathique, et engagée pour la croissance, le développement et le bien-être des élèves de l’Ontario.

Comment l’Ordre utilise-t-il le titre professionnel?

À l’Ordre, nous nous sommes engagés à renforcer la profession enseignante, et cet engagement se manifeste notamment par le respect du titre professionnel.

Nous utilisons le titre professionnel dans nos communications avec nos membres et avec le public. Il apparaît également sur le certificat de qualification et d’inscription de nos membres, ainsi que sur leur profil en ligne.

Comment nos membres utilisent-ils le titre professionnel?

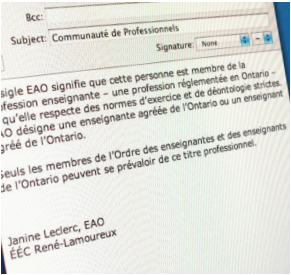
Les membres en règle utilisent le titre dans une vaste gamme de communications. Le titre EAO devrait être inscrit immédiatement après votre nom, séparé par une virgule, et suivi de toute autre qualification scolaire ou professionnelle applicable.

Voici des exemples :

- Ravi Agarwal, EAO
- Janine Leclerc, EAO, B.A.
- Notes manuscrites, bulletins et signatures de courriels personnels

De nombreux enseignants préfèrent communiquer avec les parents et les tuteurs au moyen de notes manuscrites. N’hésitez pas à ajouter votre titre professionnel après votre signature.

En ajoutant le titre après votre nom sur les bulletins de vos élèves, ou après votre signature dans vos courriels professionnels, vous indiquez que vous êtes un membre agréé d’une profession réglementée et que vous avez les connaissances, les compétences, l’expérience et la responsabilité distinctes dont font preuve en tout temps les enseignantes et enseignants, à l’école et ailleurs.



Autres utilisations du titre professionnel

Le titre reflète votre statut professionnel et témoigne de la confiance que le public voue aux pédagogues en tant que leaders au sein de la communauté. Il doit toujours être utilisé avec soin et d’une manière qui ne jettera pas le discrédit sur vous, vos collègues ou des membres d’autres professions autoréglementées.

En tant que membre, il vous incombe de faire preuve de jugement lorsque vous utilisez le titre professionnel.

Le recours au titre convient dans bon nombre de contextes, y compris les suivants :

- lorsque vous soumettez un article à des fins de publication;
- lorsque vous donnez une présentation dans le cadre d’une conférence ou d’une autre activité portant sur l’éducation, ou lorsque vous prenez part à une telle activité;
- lorsque vous prodiguez des conseils professionnels dans une publication ou dans tout autre média.

Vous désirez accéder rapidement à nos services et à votre carte EAO?



Téléchargez l’appli mobile OEEO.